

# Réservation de salle - Personne morale



Mairie de Saint-Jean - 31240 Saint-Jean

Gestion des Salles ☎ 05 32 09 67 43  
 Astreinte ☎ 06 73 85 77 43 (Soirée et week.end)

Demande du .....

Déposée par .....

## DEMANDEUR

## MANIFESTATION

☎.....

**Siège Social:**

Ville : .....

**Représenté par :**

Nom/Prénom : .....

Qualité : .....

Adresse : .....

.....

☎:.....

Mail : .....

Signature :

Date : du ..... au .....

Salle(s)souhaitée(s) :

Salle de Convivialité       Salle d'Escalade

Manifestation : .....

Heure début manifestation : .....

Nombre total de participants :.....

Matériel demandé (veuillez remplir les fiches, ci-joint)

## Préparation manifestation (cadre réservé à la Ville)

**Préparation :**

Demandeur       Services Techniques

Date et Heure : .....

**Rangement et Nettoyage :**

Demandeur       Services Techniques

Date et Heure : .....

**Astreinte :**

Services Techniques     Service Entretien

**Espace Alex Jany :** Ouverture du mur central et protection du mur escalade (Services Techniques)

Date et Heure : .....

### ETAT DES LIEUX

Entrant du :..... à :.....

Sortant du :..... à :.....

### Décision du Maire de la Ville

oui     non

A Saint-Jean, le.....

**Signature de Monsieur ESPIC Bruno**  
 Maire de Saint Jean

Rendez-vous devant la salle pour état des lieux entrant et remise des clés

Clés à récupérer à l'accueil de la Mairie durant les heures d'ouverture (du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-18h, vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30) et à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie après occupation de la salle (ou des salles)

Présence Service de Sécurité (Agent S.S.I.A.P 1)  
 Obligatoire - A vos frais

### Observations :

Le mur d'escalade est interdit d'accès aux utilisateurs non habilités notamment lorsque les tapis sont relevés.

Demandeur: .....  
 Manifestation: .....  
 Date et Lieu : .....

■ **Mobilier :**

DESIGNATION	Quantité souhaitée	DESIGNATION	Quantité souhaitée
Pack mobilier Jany (déjà sur place : 20 tables, 115 chaises, 2 portes manteaux)		Pack mobilier Cassin (déjà sur place : 5 tables, 400 chaises, 4 portes manteaux)	
Tables bois (10 personnes)		Tente Barnum (6mX6m) <b>Max :1</b>	
Tables plastiques (6 personnes)		Tentes Barnums (8mX6m) <b>Max :2</b>	
Bancs (5 personnes)		Tente Pliante (4mX3m) <b>Max :1</b>	
Bancs (3 personnes)		Tente Pliante (3mX3m) <b>Max :1</b>	
Barrières de police		Containers poubelles	
Grilles d'exposition		Tente Barnum (protocole)	
Portiques avec cintres		Chaises	
Sono Portable		Micros	Filaire
Écran blanc pour vidéo projection			Sans fil
Pour toute demande de matériel technique pour l'organisation d'un spectacle, merci de bien vouloir compléter la fiche « son et lumière »			

■ **Divers :**

# SONORISATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE

## Espace Alex Jany

Conformément au Décret du 15 décembre 1998 concernant le bruit, un limiteur acoustique est installé. Il a pour but d'éviter les nuisances sonores, tant internes que périphériques.

### PROTOCOLE D'UTILISATION

#### Article 1

- . La sonorisation doit, obligatoirement, être branchée sur les prises comportant la mention « sono ».

#### Article 2

- . Rappel du principe de fonctionnement.
- . Gestion automatique du niveau sonore en deux phases :  
Le limiteur est réglé sur 90 db
  - ⇒ **Phase 1** : En cas de dépassement du seuil sonore, un avertisseur lumineux clignote pendant 2 minutes (vous devez baisser le son).
  - ⇒ **Phase 2** : Coupure de courant pendant 4 minutes

#### **Attention !**

**En cas de dépassement supérieur à 107 db, le limiteur passe directement en Phase 2. A partir de 3 heures du matin, tout dépassement entraînera une coupure de courant définitive.**

#### Article 3

- . Toute mise hors tension du fait de l'utilisateur pour non-respect de la réglementation relève de sa seule responsabilité, et ne peut, en aucun cas, entraîner un remboursement total ou partiel du montant de la location.